



## Communiqué de presse

---

Le Conseil national du Travail s'est réuni en séance plénière le 29 juin 2021 à 16 heures sous la présidence de monsieur R. Delarue.

Le Conseil plénier s'est prononcé sur les sujets suivants :

- un projet de modification du chapitre 2, titre 2, de la loi du 5 mars 2017 relative au travail faisable et maniable portant sur les objectifs de formation ;
- un avant-projet de loi modifiant la loi du 20 décembre 2020 portant des mesures de soutien temporaires en raison de la pandémie du COVID-19 et un projet d'arrêté royal relatif à la prime corona ;
- des propositions de loi portant modification de la loi du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie en ce qui concerne le droit d'alerte et d'expertise ;
- des proposition de loi favorisant la prise effective du congé de naissance par les travailleurs ayant un contrat à durée déterminée ;
- des modifications à la loi du 24 juillet 1984 en vue de l'archivage électronique automatique auprès de l'ASBL SIGEDIS.

Le Conseil a également :

- fourni une contribution au Plan stratégique 2022-2025 et au plan d'action 2022 du SIRS (Enquête sur la fraude sociale).

Ces textes sont disponibles sur le site du Conseil ([www.cnt-nar.be](http://www.cnt-nar.be)).